

Projet pédagogique Accueil extrascolaire



Modifications en application pour l'année scolaire 2025-2026

Mode de fixation de la participation financière (p.5) - Tarifs (p.12)

Depuis son agrégation en tant que milieu d'accueil 3-12 ans, l'accueil extrascolaire de l'école bénéficie d'une subvention de fonctionnement destinée à couvrir les frais de fonctionnement (achat de matériel, de mobilier adapté, de jeux, travaux de rénovation, aménagements divers...) ainsi que les frais éventuels liés à l'engagement et à la formation du personnel. Nous bénéficions également d'une subvention accordée par la Ville de Tournai pour avantages sociaux. Afin d'offrir un service maximal aux parents et une plus grande stabilité aux enfants qui nous sont confiés, nous fonctionnons avec des employées engagées en CDI et non des ALE. Nous dépassons dès lors chaque année les subventions accordées et nous sommes donc dans l'obligation de demander une participation financière aux parents.

La participation financière des parents est fixée comme suit :

- le matin de 7h15 à 8h00 : 1 € pour toute période entamée ;
A partir de 8h, les enfants sont surveillés gratuitement par les enseignants ;
- le midi de 12h00 à 13h00 : 0,25 € pour la surveillance du repas tartines (soupe comprise), ainsi que la même participation dans le prix des repas complets ;
- l'après-midi de 15h35 à 18h00 : 1 € pour toute période entamée (3 périodes) ;
- l'étude de 15h35 à 16h35 : 1 € ;
- le mercredi midi de 12h15 à 13h00 : 1 € pour toute période entamée ;
- le mercredi après-midi de 12h15 à 17h30 : forfait de 3 € par tranche entamée (2 périodes) .

Chaque accueillante possède la liste des enfants inscrits à l'accueil extrascolaire. Les présences sont réalisées à chaque début de période payante : une fois à 8h, une fois à 15h35, une fois à 12h15 (le mercredi), une fois à 16h30, une fois à 17h25 selon les tarifs. Concernant l'accueil du mercredi, les enfants sont pointés une fois à 12h15 et une fois à 15h30. Toute période entamée est due selon le tarif annoncé.

Tout au long de l'année scolaire, selon une périodicité de 1 à 2 mois, l'école remet des décomptes périodiques détaillant l'ensemble des frais réclamés, leurs montants, leurs objets et le caractère : obligatoire, facultatif ou services proposés. Ces décomptes font état de ce que chaque élève a réellement consommé, ainsi que le solde de son compte. Fin juin, la balance entre les versements effectués et les consommations réelles est réalisée et une régularisation est prévue (via un dernier versement ou un report pour l'année suivante).

Pour des raisons évidentes de sécurité, tous les paiements se font exclusivement par virement bancaire sur le compte de l'école : BE83 7320 2387 7815. S'il vous était impossible de payer les frais par virement bancaire, je vous prie de vous présenter auprès de M. Sébastien avec la somme demandée (compte juste). En cas d'erreur dans un décompte ou une facture, les parents peuvent s'adresser directement au secrétariat (entre 8h00 et 12h30 sauf le mercredi) ou envoyer un mail à secretariat@ursulines-tournai.be.

Dans l'hypothèse où les conditions de participation financière du projet d'accueil ne seraient pas respectées, il sera fait application de la section 3 du Règlement d'Ordre Intérieur : pénalités (suspension ou un refus de la prise en charge de l'enfant).

Les frais d'accueil extrascolaire seront repris annuellement dans l'attestation fiscale relative aux frais de garde d'enfants âgés de moins de 12 ans aux deux conditions suivantes :

- être totalement en ordre de paiement des frais d'accueil (sinon un prorata est calculé) ;
- être en ordre sur le plan administratif (dossier administratif complet).

Les parents sont tenus de respecter l'heure de fermeture des structures. En cas de retards répétés malgré nos interpellations auprès de la famille, l'accès de l'enfant à l'accueil pourrait être remis en question. En cas de retard, nous demandons impérativement aux parents de téléphoner pour prévenir que l'enfant ne pourra être repris à l'heure de fermeture de la structure. En cas de retards répétés, une amende de **1€ par 15' de retard** sera appliquée.

Encadrement et qualification du personnel (p.6)

Notre équipe d'animateurs se compose actuellement de 5 personnes engagées et 2 bénévoles :

- Madame Marie-Christine Moulin (CDI de 11 h/semaine)
- Madame Florence Bonte (CDI de 21h/semaine)
- Mesdames Clémence Pelletier, Lou Desaever, Peggy Détourné, Audrey Vennekamp, Isabelle Jouniaux (enseignantes pour études)
- Madame Aurélie Dedeurwaerder (volontariat de 6h/semaine)

L'équipe est dirigée par la direction de l'école.

Le taux d'encadrement moyen de chaque accueillant est de 25 enfants.